

Que fait-on pour secourir les victimes de l'apartheid?

L'aide du Canada aux victimes de l'*apartheid* en Afrique du Sud est concentrée dans les domaines de l'éducation, des secours humanitaires et du développement communautaire.

Pour ce qui est de l'éducation, on s'attache surtout à préparer les Noirs pour le jour où ils pourront occuper la place qui leur revient en Afrique du Sud.

Un fonds de 9 millions de dollars pour l'éducation aide des dizaines d'étudiants noirs à poursuivre leurs études jusqu'au niveau universitaire. Ce fonds permet également de financer des programmes plus modestes, par exemple l'alphabétisation d'ouvriers agricoles et l'éducation d'adultes désirant terminer le cycle du secondaire.

D'autres programmes modestes bénéficient d'un soutien à même un fonds de 350 000 dollars administré par l'ambassade du Canada en Afrique du Sud.

Il arrive qu'il y ait complémentarité entre l'éducation et le développement communautaire. C'est le cas par exemple d'un programme, parrainé par l'ambassade, grâce auquel des femmes apprennent, en se servant des textiles, des perles et de l'équipement fournis, à fabriquer des produits qu'elles peuvent vendre, ce qui représente une nouvelle source de revenus pour elles et pour leur famille.

Figurent également parmi les programmes de développement communautaire soutenus par le Canada la construction, dans certaines collectivités rurales, d'abris anti-pollution destinés à protéger les sources et la création de jardins communautaires qui permettent aux populations d'améliorer leur régime alimentaire moyennant un coût modique.

Dans des collectivités pauvres, ces programmes, bien que modestes, peuvent améliorer de beaucoup la qualité de la vie.

Le Canada offre également des fonds permettant aux personnes détenues pour leur opposition à l'*apartheid* d'obtenir des services juridiques et de subvenir aux besoins de leur famille. En 1987, on a réservé un montant de 2 millions de dollars à ce fonds.

On attend également des entreprises canadiennes ayant une affaire en Afrique

du Sud qu'elles respectent des normes minimales d'équité énoncées dans le cadre d'un Code d'éthique établi par le gouvernement.

Certes, la situation est loin encore d'être parfaite. Cependant, l'administrateur indépendant du Code a indiqué, dans son rapport de 1986, que toutes les filiales d'entreprises canadiennes en Afrique du Sud soutiennent et appliquent le principe de l'égalité des salaires pour les Noirs et les Blancs accomplissant des tâches identiques ou similaires.

Pourquoi les voisins de l'Afrique du Sud ont-ils besoin d'une assistance particulière?

L'Afrique du Sud domine l'ensemble de l'Afrique australe et ses voisins ont subi à la fois des raids militaires et des pressions économiques.

Ces pays ont besoin de réduire leur dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud de manière à réaliser leur propre développement et à s'opposer au racisme qui sévit tout près d'eux.

Que fait le Canada pour ces pays?

L'aide du Canada aux voisins de l'Afrique du Sud a pour objectif de renforcer leur économie et de les rendre moins vulnérables aux pressions sud-africaines.

Le Canada se propose de verser environ 550 millions de dollars à neuf pays de la région au cours d'une période de cinq ans commençant en 1987.

De ce montant, environ 150 millions seront mis à la disposition de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), organisation d'auto-assistance créée par les pays en question; le reste sera versé directement à chacun d'eux.

Un des principaux objectifs de cette assistance est d'aider les pays membres de la SADCC à mettre en commun leurs ressources afin de faire face à leurs besoins.

À titre d'exemple, le Canada prête son concours à la construction, au coût de 50 millions de dollars, d'une ligne de transmission qui permettra au Botswana d'obtenir de l'électricité du Zimbabwe et de la Zambie au lieu de devoir faire appel à l'Afrique du Sud, comme c'est le cas actuellement.